

Solidarité et justice

Le système actuel est solidaire. La cotisation est une partie de salaire socialisée, elle est redistribuée en donnant plus à celles et ceux qui ont moins (élimination des mauvaises années, chômage, maternité, maladie, éducation des enfants, invalidité, départ précoce en retraite, réversion,...). Ces droits font partie du système, ils représentent près d'un tiers de la masse des pensions.

Le système à points redonne en retraite en proportion ce que l'on a réussi à cotiser pendant toute la vie active. Il vise à renvoyer à l'individu au détriment du collectif. Certes, certaines (pas toutes) des solidarités énumérées ci-contre feront l'objet d'attribution de points, mais selon les possibilités du budget de l'État, toujours en recherche d'économies.

Les retraitées et retraités sont directement concernés par la réforme à points

E. Macron et son gouvernement pensent que les retraité-e-s ne réfléchissent pas, les croient sur parole, ils nous rabâchent que la « réforme » des retraites ne nous concerne pas.

C'est faux, au moins pour trois raisons.

1) Le gouvernement annonce clairement que le système de retraite, en léger déficit actuellement, devra être à l'équilibre au 1^{er} janvier 2025, jour de l'application de sa retraite à points.

Comment réaliser l'équilibre ?

- Pas en augmentant les cotisations que la « réforme » fige et que le gouvernement ne cesse de diminuer.
- Reste une pression sur les pensions actuelles, des revalorisations inférieures à l'inflation voire une nouvelle période de gel lorsque les élections municipales seront passées.

2) L'objectif principal de la retraite à points est la maîtrise des dépenses, la « réforme » bloquerait la part des dépenses de pension dans les richesses créées. La même part de pensions pour davantage de personnes en retraite, c'est une plus petite part pour chacun, une baisse des pensions par rapport au niveau de vie des actifs. Actuellement, la pension moyenne est égale à 64,4 % du salaire moyen, en 2050 elle diminuerait à 50,9 %.

3) La revalorisation des pensions et des réversions serait limitée par la « réforme ». Le rapport Delevoye préconise une revalorisation selon l'inflation et la fin des règles actuelles d'attribution des pensions de réversion. Son mode de calcul unique serait défavorable à une partie des retraités. La réversion ne pourrait pas être touchée avant 62 ans !

- Parce que nous tenons aux principes de réduction des inégalités, de garantie du montant de la pension, de solidarité et de justice.
- Parce que les personnes actuellement en retraite sont directement concernées par la « réforme » des retraites.
- Parce que nous revendiquons l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.

Nous appelons tout le monde à se mobiliser à partir du 5 décembre, à convaincre ses amis et voisins qu'il faut se mobiliser pour refuser la régression sociale et l'explosion des inégalités, pour imposer l'augmentation des pensions et le progrès social.